Mission Permanente
De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations – Unies
Et des autres Organisations Internationales à Genève

المبعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
جنيف - سويسرا

Vérifier au prononcé
22.04.2009

Conférence de Durban II

Intervention de Son Excellence M.Mohamed-Siad Doualeh, Ambassadeur, Représentant Permanent de la République de Djibouti.

Nous voudrions de prime abord vous féliciter pour votre brillante élection à la présidence de la Conférence d'Examen du Durban.

Djibouti souhaiterait également saisir cette opportunité pour saluer l'engagement remarquable de Madame Navanathem Pillay, Haut Commissaire aux Droits de l'Homme et Secrétaire Général de la Conférence pour avoir préparé avec minutie tous les détails de cette conférence historique.

La nocivité du racisme sous toutes ces formes a été largement démontrée par l'histoire, et la discrimination raciale débilitante imposée par l'esclavage et la domination objective pendant plus d'un siècle ont constitué les données premières de l'expérience collective africaine. L'abjecte soumission et la réification où tout un peuple a été maintenu sous le régime de l'apartheid a été la forme moderne de racisme institutionnalisé la plus exécrable.

Ce contexte historique a forgé la détermination du continent africain à participer avec détermination à l'élaboration d'un projet collectif qui combatte le racisme sous toutes ses formes avec la plus grande virulence. C'est dans ce sens que le continent africain s'est mobilisé aux côtés d'autres Etats du monde pour élaborer ensemble un cadre stratégique qui, tout en dressant un inventaire complet des formes et manifestations de racisme et de l'intolérance qui y est associé, a élaboré un plan d'action résumé dans la déclaration et le plan d'action de Durban adopté en septembre 2001.

Ce document, qui reflète la responsabilité éthique et politique des Etats, est un outil éducatif précieux qui comporte un impératif de réalisation, « de solidarisation à partir d'une solidarité seulement possible. ». Il importe d'affirmer que ce document garde une légitimité particulière et joue un rôle irremplaçable pour ce qu'il a permis de mobiliser la mémoire vigilante de tous les acteurs concernés. La mémoire vigilante autant qu'elle est rappel, mise en garde, examen sans complaisance du passé, s'exerce également sur le présent.

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cet important document. Nous pouvons nous féliciter des avancées réalisées dans la mise en place des législations, des politiques et des programmes de lutte contre le racisme un peu partout dans le monde.

Nous devons également reconnaître la recrudescence de tendances lourdes du racisme et des défis immenses qui continuent à se poser avec une grave acuité à la lutte contre le racisme, la discrimination raciale et l'intolérance qui y est associée. Cette recrudescence exige une lucidité et une responsabilité qui doivent dicter une mobilisation et une vigilance plus grande afin d'inverser de manière radicale et décisive les tendances lourdes observées.

Le document soumis à notre examen dans le cadre de cette conférence répond à cette exigence, et il serait opportun qu'il nous offre l'occasion de réaffirmer avec force notre détermination politique pour une mise en œuvre efficace.

Monsieur le président,

Il est dommage de constater que le processus de négociation qui a conduit à l'élaboration du document présentement à l'examen n'a pas été de tout repos. Il a vu l'émergence d'attitudes et de positions qui ont failli compromettre l'adoption d'un texte de consensus sur un sujet qui ne se prêtait pourtant pas à des controverses aussi ardues. Nous appartenons tous, dans notre diversité, à l'Humanité, nous reconnaissons tous que le racisme est une atteinte à la dignité, qu'il est cause de profondes injustices et qu'il constitue une grave violation des Droits de l'Homme. Que les négociations aient été un terrain aussi fertile en équivoques et en inextricables confusions, demeure pour nous une source de profonde préoccupation. Il nous est difficile d'accepter qu'un sujet aussi sérieux soit pris dans les rets d'un schéma de rivalité.

A cet égard, nous souhaiterions exprimer notre admiration et notre soutien au président du groupe de travail inter-sessionnel et facilitateur Monsieur Yury Boychenko pour son leadership et les qualités diplomatiques indéniables qu'il a démontrées lors du processus de négociations. Nous saluons également l'engagement, la détermination et la clairvoyance de Madame Navanathem Pillay, Haut commissaire aux Droits de l'Homme qui a su apporter une contribution cruciale à un moment décisif dans le processus de négociations.

Djibouti souhaiterait saisir cette opportunité pour exprimer notre profonde reconnaissance à toutes les délégations qui ont fait preuve d'ouverture, de flexibilité et d'empathie permettant ainsi aux négociations d'aboutir à un texte de consensus.

Monsieur le Président,
Nous souhaiterions réaffirmer l'importance de la mise en œuvre, de la double stratégie prônée par l'ancien Rapporteur Spécial Monsieur Doudou Diène dans la lutte contre le racisme. Cette double stratégie, politique et juridique d'une part et d'autre part culturelle, intellectuelle et éthique constituent une approche holistique dans la lutte contre le racisme. Elle permet également de créer les conditions pour un dialogue de culture serein.

Pour notre part, tout dialogue des cultures doit pouvoir répondre sans vaine ambigüité et hiérarchisation à la question de savoir si le multiculturalisme constitue une promesse ou une menace.
Il faut donner à ce dialogue la force de résonnance nécessaire et l'accompagner d'une réelle volonté politique. Sans cette volonté politique, les décisions que nous adopterons à l'issue de cette conférence seront reléguées à un statut de contre-discours que l'on chercherait à mettre en parenthèses et dont on mettrait subtilement en cause la validité. D'où l'importance d'une action collective continue !

Merci Monsieur le Président.

Mission permanente de la République de Djibouti
19, Ch. Louis-Dunant
1202 Genève
T : + 0041 (0) 22 749 10 90
F : + 0041 (0) 22 749 10 91